



TARIFS 2016-2017

ECOLE SAINTE MARIE DES BATIGNOLLES

Document à rendre

Contribution annuelle des familles	1239 €
Cotisation annuelle de l'APEL (<i>facultatif</i> – (1))	25 €
Solidarité (<i>facultatif</i> – (2))	30 € (minimum)

Contribution annuelle demi-pension	4 repas	3 repas	2 repas	1 repas
Les repas sont facturés <u>annuellement</u>	901 €	679 €	452 €	223 €
Contribution annuelle étude	4 études	3 études	2 études	1 étude
Les études sont facturées <u>annuellement</u>	656 €	590 €	459 €	262 €

Occasionnel : Carnet de 10 tickets de cantine : 71.10 € - Carnet de 10 tickets études : 70 €

La photo est facturée annuellement (16 €) et remboursée en cas de restitution de la photo.

TRES IMPORTANT : Pour les options suivantes : **NE PAS JOINDRE DE CHEQUE INDEPENDANT**. Elles seront portées sur la facturation annuelle envoyée fin septembre.

•(1) La **cotisation** de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (**APEL**) s'élève à un montant annuel de **25 € par famille** dans l'enseignement catholique. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'Association, veuillez adresser un courrier au service comptabilité familles du groupe – 35 avenue de Saint-Ouen 75 017 Paris avant le 09 septembre 2016.

•**L'assurance** : Un contrat d'assurance groupe a été souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe et couvre tous les élèves.

•(2) **La contribution de Solidarité** d'un montant minimum annuel de **30 €** n'est pas incluse dans le coût annuel de la participation des familles. Cette contribution volontaire permet de venir en aide aux familles qui se retrouvent en difficultés financières. **Je désire participer à la contribution de solidarité pour un montant de 30 € minimum**

oui **non**

Recto/Verso

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Nom et prénom du payeur :

Une seule facture annuelle, sera envoyée fin septembre sur Ecole-Directe.

AUCUNE FACTURE TRIMESTRIELLE

-Le montant de 130 € versé lors de l'inscription est un acompte, dont 100 € déduits de la facture annuelle – 100 € réinscriptions/fratries

ENTOURER LE MODE DE REGLEMENT de votre choix pour la facturation

(le prélèvement automatique est vivement conseillé).

Un mode de règlement identique par famille sur tous les établissements du groupe scolaire Batignolles Epinettes.

Par virement, carte bleue ou par chèque (à l'ordre de OGEC Batignolles-Epinettes)	Par prélèvement automatique (mandat disponible auprès du secrétariat de l'école)
PAIEMENT TRIMESTRIEL	PAIEMENT MENSUEL
Chacun pour 1/3 du montant facturé :	Chacun pour 1/9 du montant facturé :
Le 5 octobre	Du 5 octobre
Le 5 janvier	Au 5 juin
Le 5 avril	

En cas d'impayés les frais bancaires sont à la charge du payeur.

Mail comptabilité familles : comptafamille@es-be.fr ; la facture sera consultable sur Ecole Directe fin septembre 2016

-Pour toute correspondance comptable, indiquer : **NOM + PRENOM + CLASSE + Code famille**

TOUT TRIMESTRE commencé est DÛ

En apposant notre signature, nous reconnaissons avoir pris connaissance et acceptons les conditions financières et les modalités du Groupe Batignolles Epinettes, et **nous engageons** à régler la scolarité de nos enfants suivant l'échéancier de la facture envoyée fin septembre.

Nom + prénom du **responsable payeur** :

Date :

Signature :